

# **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS**

## **ANNEE 2016**

*Rapport à la disposition du public de la DLVA et des collectivités  
adhérentes*

# **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS**

**ANNEE 2016**

**Rapport présenté par M. JEANMET-PERALTA Bernard, Président de la DLVA et  
adopté en Conseil communautaire le**

Rédaction du rapport assurée par le service Environnement - Gestion des déchets, sous la  
direction de M. Florent DIAZ

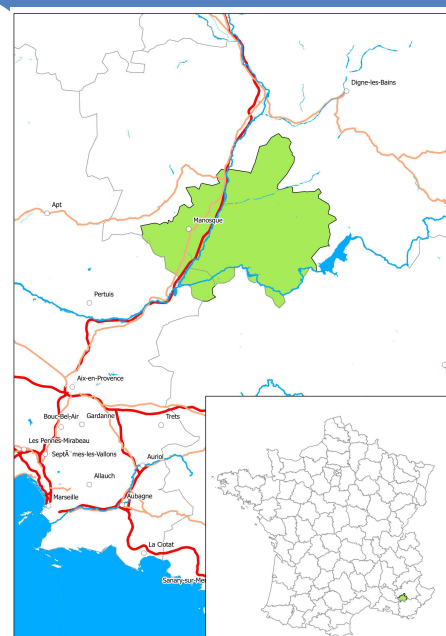
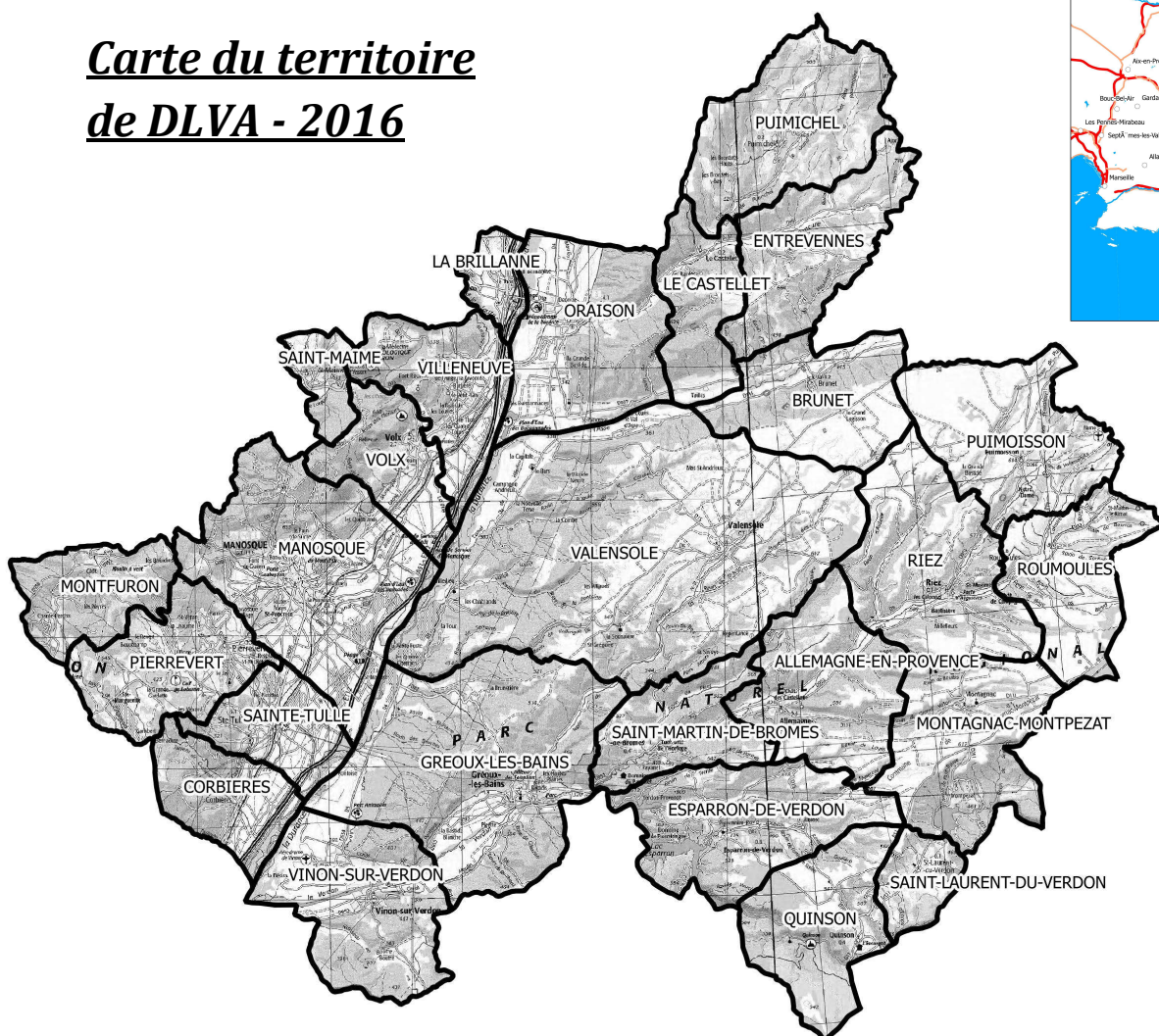
*Rapport établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, au décret  
d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 et aux articles L.1411-13, L.2313-1, L. 2224-5 et  
L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales*

<b>LE TERRITOIRE</b>	<b>4</b>
○ La gestion des déchets sur le territoire communautaire	5
○ L'organisation du service Gestion des déchets	6
<b>LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS</b>	<b>10</b>
○ Ordures ménagères	11
○ Points d'apports volontaires	15
○ Déchets verts hors déchèteries	20
○ Encombrants, textiles et huiles de vidange	21
<b>LES DECHETERIES</b>	<b>23</b>
○ Présentation	24
○ Les tonnages	26
○ Les coûts	28
○ Les investissements	30
<b>BILAN FINANCIER</b>	<b>31</b>
○ Le coût du service Gestion des Déchets	32
○ Les recettes – Soutiens et rachats matières	33
<b>GLOSSAIRE</b>	<b>34</b>
<b>LES ANNEXES</b>	<b>35</b>
○ ANNEXE 1 : Détail des collectes	
○ ANNEXE 2 : RPQS du SYDEVOM	
○ ANNEXE 3 : RPQS du Syndicat Mixte de la Zone du Verdon	

# LE TERRITOIRE

La communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA) a été créée au 1er janvier 2013 suite à la fusion des trois communautés de communes existantes (CCLDV, ILO et SUD 04) associées aux communes de Riez et Roumoules.

## Carte du territoire de DLVA - 2016



## LA GESTION DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

En 2016, 25 des 26 communes de la DLVA sont concernées par la gestion des déchets. La commune de Vinon-sur-Verdon (4 218 habitants) est gérée par le syndicat mixte de la zone du Verdon.

La gestion des déchets sur la communauté d'agglomération couvre donc 810 km<sup>2</sup>, avec une population concernée de 58 507 habitants répartis comme suit :

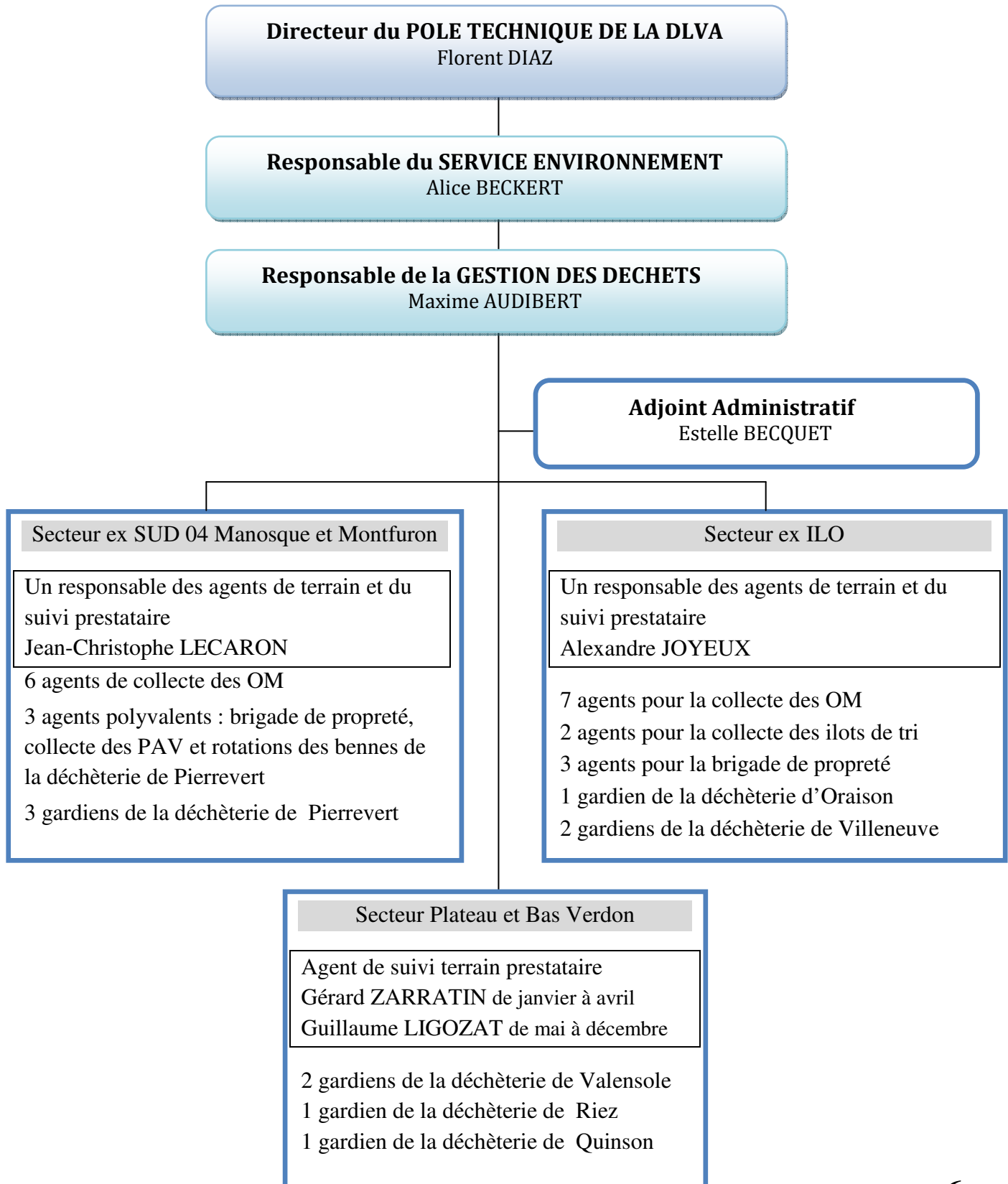
- Allemagne en Provence : 525 habitants
- La Brillanne : 1 109 habitants
- Brunet : 261 habitants,
- Le Castellet : 294 habitants
- Corbières : 1097 habitants
- Entrevennes : 160 habitants
- Esparron-de-Verdon : 422 habitants,
- Gréoux-les-Bains : 2 645 habitants, sans tenir compte des équivalents dus à la fluctuation saisonnière
- Manosque : 22 666 habitants
- Montagnac-Montpezat : 418 habitants
- Montfuron : 211 habitants
- Oraison : 5 792 habitants
- Pierrevert : 3 690 habitants
- Puimichel : 203 habitants
- Puimoisson : 742 habitants
- Quinson : 443 habitants
- Riez : 1 825 habitants
- Roumoules : 729 habitants
- Saint Laurent de Verdon : 91 habitants
- Sainte Tulle : 3 398 habitants
- Saint Maime : 822
- Saint-Martin-de-Brômes : 576 habitants
- Valensole : 3 206 habitants
- Villeneuve : 4 048 habitants
- Volx : 3 134 habitants

Afin d'harmoniser et de comparer les données DLVA avec les données départementales, régionales et nationales, il a été choisi d'utiliser la population municipale, source choisie par l'ADEME et SINOE (Information Observation et Environnement) pour ces statistiques.

L'ADEME utilise un estimatif des populations communales (source INSEE) correspondant à l'année de référence des données sur les flux des déchets, ce qui permet de lisser l'impact sur les résultats en utilisant une estimation des populations communales qui sera en final assez proche de la population légale.

## L'ORGANISATION DU SERVICE GESTION DES DECHETS

Organigramme du service gestion des déchets communautaires :





# PRESENTATION GENERALE

---

Le service Gestion des déchets emploie, en 2016, 37 agents (dont 15 affectés à l'exploitation quotidienne des collectes) et 5 saisonniers qui renforcent l'équipe de juin à septembre. Deux agents étaient en maladie en début d'année avant de quitter la collectivité : un gardien de la déchetterie de Pierrevert et un de la déchetterie de Valensole.

Le service assure les missions de collecte, de traitement et de valorisation des déchets de la DLVA. Il fait partie du service Environnement du Pôle Technique de la DLVA, installé au Centre Technique Municipal de la ville de Manosque.

Ces missions impliquent notamment :

- les collectes quotidiennes des déchets ménagers et valorisables et la gestion des contenants associés ;
- le traitement et la valorisation de ces flux ;
- la gestion des déchèteries du territoire.

Lors de la création de la DLVA, les organisations des collectivités fusionnées ont été maintenues et cohabitent sur le territoire. Par conséquent, la gestion des déchets est assurée de différentes façons, en fonction de la zone géographique :

- Par régie communautaire ou régie communale
- Par prestataires de services
- Par adhésion au SYDEVOM (Syndicat Départemental d'Élimination et de Valorisation des Ordures Ménagères), qui a lui-même ses prestataires

Cette hétérogénéité des modes de collecte et de traitement des déchets se répercute sur les coûts : ceux-ci diffèrent d'une organisation à une autre.

## Les déchets concernés sont :

- **Les ordures ménagères**
- **La collecte sélective** (EMR, JRM, Verre, cartons et papiers des administrations)
- **Les déchets réceptionnés en déchèterie** (cartons, inertes, déchets verts, bois, métaux, encombrants, pneus, D3E et DDM)
- **Les encombrants collectés en porte à porte**
- **Les déchets verts**
- **Les textiles**



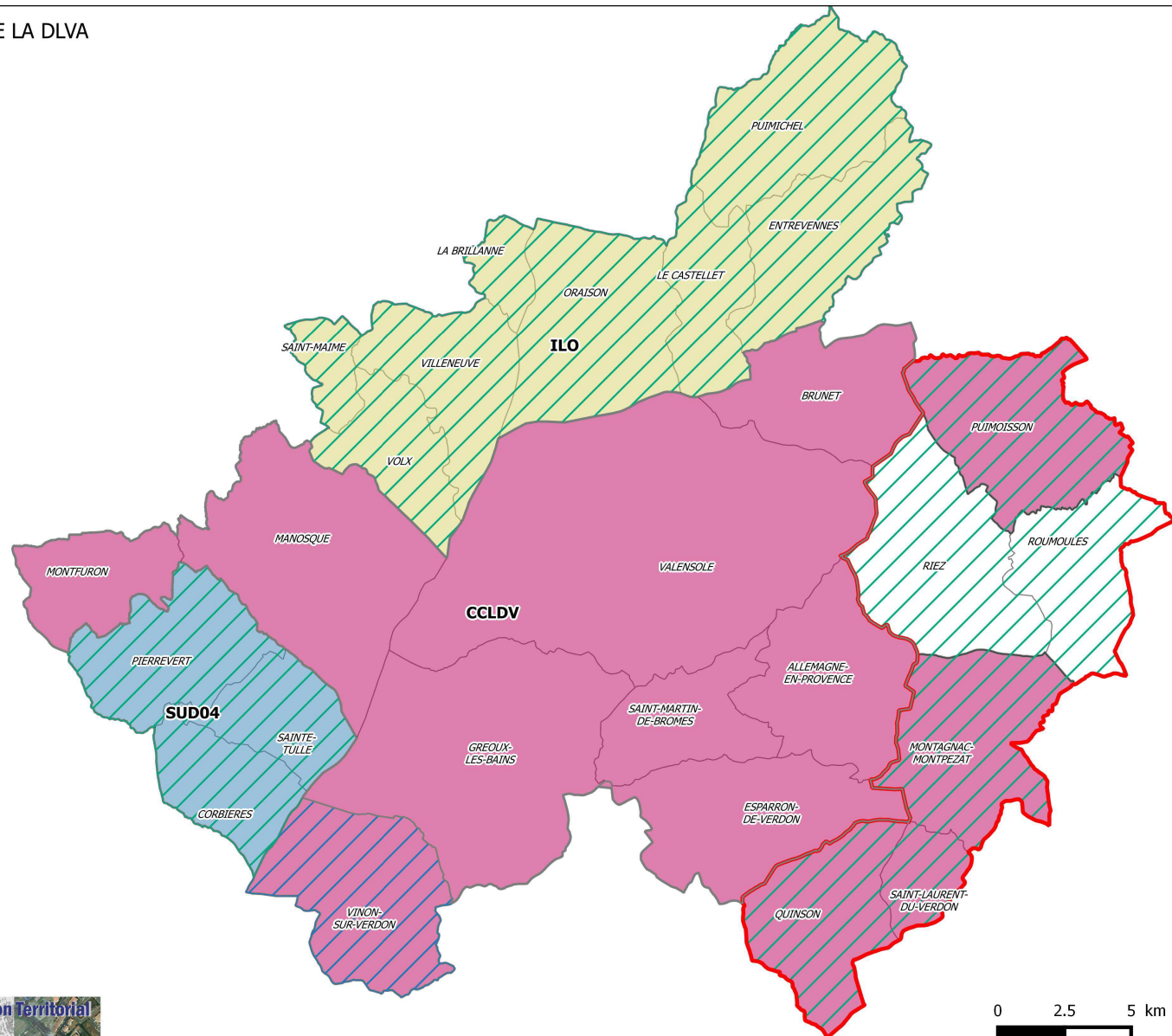
## SITUATION DES COMMUNES DE LA DLVA

### ANCIENNES EPCI

- CCLDV
- ILO
- SUD04
- Communes indépendantes

### APPARTENANCES

- ADHERENT AU SYDEVOM04
- ADHERENT AU SYNDICAT MIXTE DES PAYS DU VERDON
- SIVOM
- AUCUNE APPARTENANCE





## GESTION DES COMPETENCES : REGIE ET PRESTATAIRES

PRESTATION	EX CCLDV	EX-ILO	EX SIVOM ET BAS VERDON	EX SUD04
COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	PRESTATAIRE	REGIE	PRESTATAIRE	REGIE
COLLECTE DES CARTONS	PRESTATAIRE	REGIE	-	REGIE
COLLECTE DES ENCOMBRANTS	PRESTATAIRE	-	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE
COLLECTE DES EMR	PRESTATAIRE	REGIE	SYDEVOM	REGIE
COLLECTE DES JRM	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	SYDEVOM	REGIE
COLLECTE DU VERRE	PRESTATAIRE	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM
COLLECTE DES TEXTILES	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE
COLLECTE DES DECHETS VERTS	PRESTATAIRE	-	-	-
ENFOUISSEMENT DES OM	PRESTATAIRE	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM
TRAITEMENT TRI SELECTIF	PRESTATAIRE	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM
GARDIENNAGE DECHETERIES	PRESTATAIRE	REGIE	REGIE	REGIE
MAD MATERIEL EN DECHETERIES	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	REGIE ET PRESTATAIRE
ROTATION DES BENNES	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	REGIE ET PRESTATAIRE
TRAITEMENT DES DECHETS DE DECHETERIES	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE

# COLLECTE ET TRAITEMENT

Trier, collecter, valoriser : c'est sans conteste une chaîne complexe qui débute au domicile des habitants et qui s'achève par le stockage des déchets ultimes, ceux qui ne peuvent pas connaître de valorisation supplémentaire. Tous les jours, chaque citoyen contribue par des gestes simples au mieux vivre ensemble et au respect de notre environnement.

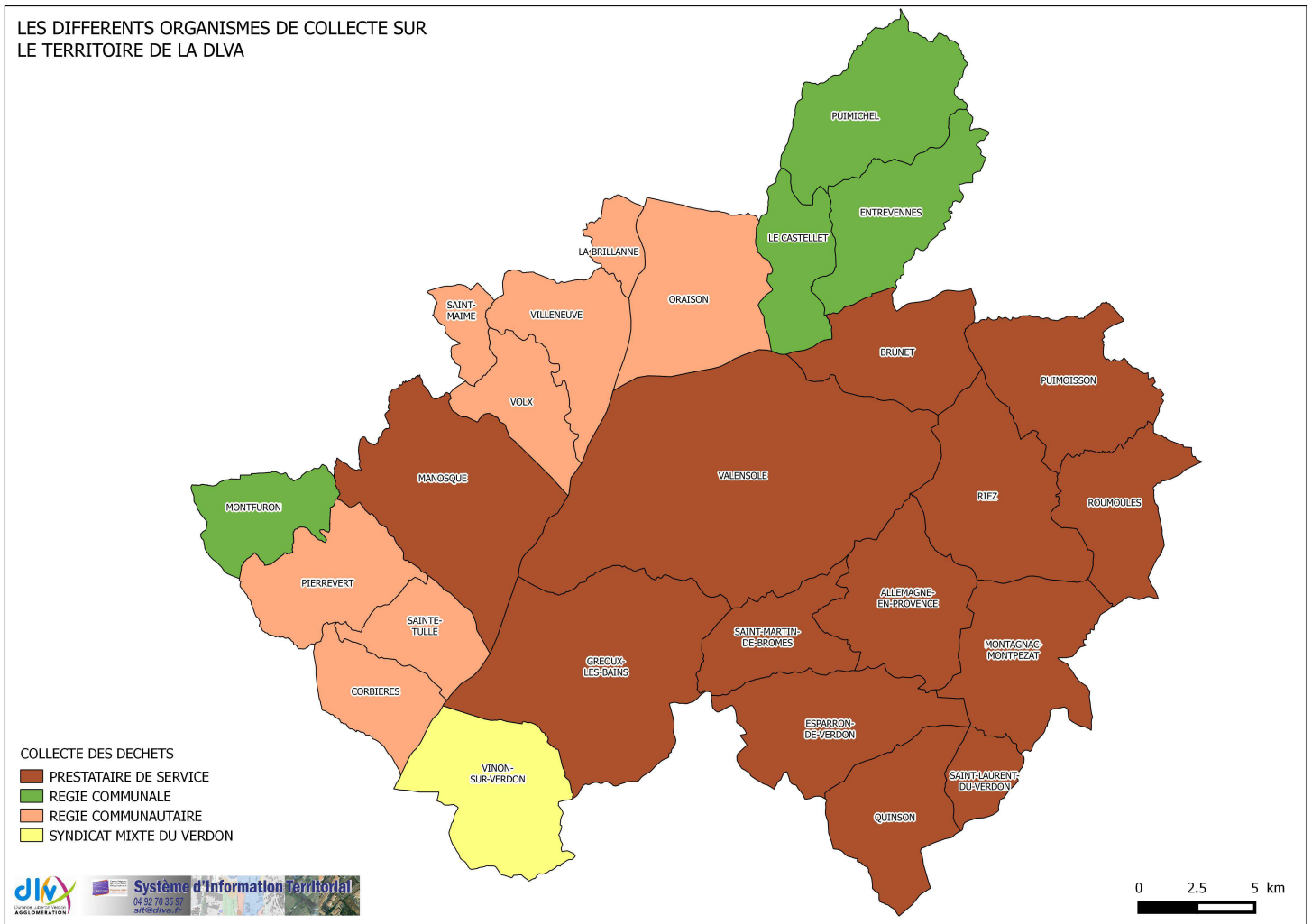
En 2016, la DLVA a collecté **26 498 tonnes d'OMA** (Ordures ménagères et assimilés).

- **ORDURES MENAGERES**
- **POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES (PAV) – TRI SELECTIF**
- **DECHETS VERTS**
- **ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE - RECUPERATION DU TEXTILE - COLLECTE DES HUILES DE VIDANGE**

## LES ORDURES MENAGERES

### LA COLLECTE

Elle est organisée par secteurs géographiques correspondant à l'ancienne organisation du territoire :



### L'ELIMINATION

L'élimination des ordures ménagères est assurée par l'intermédiaire du SYDEVOM pour les communes adhérentes et directement par la DLVA pour les autres. Dans tous les cas, les ordures ménagères sont traitées par le CSDU04, centre d'enfouissement situé à Valensole.

## TONNAGES ET COÛTS

### Gestion des Ordures Ménagères sur l'année 2016 :

#### Prestataire (ex-SIVOM inclus)

	2015	2016	Variation en %
<b>TONNAGES</b>	15 847,58	15 995,16	0,93%
<b>COUTS DE COLLECTE EN € HT</b>	1 552 092,94 €	1 583 525,29 €	2,03%
<b>COUTS DE TRAITEMENT EN € HT</b>	1 308 767,70 €	1 383 942,93 €	5,74%
<b>TOTAL EN € HT</b>	2 860 860,64 €	2 967 468,22 €	3,73%
<b>TOTAL EN € TTC</b>	3 146 946,70 €	3 264 215,04 €	3,73%
<b>RATIO A LA TONNE EN € TTC</b>	<b>198,58 €</b>	<b>204,08 €</b>	<b>2,77%</b>
<b>RATIO A L'HABITANT EN € TTC</b>	<b>91,70 €</b>	<b>94,48 €</b>	<b>3,03%</b>
<b>KG PAR HABITANT</b>		463 Kg	

#### Régies (Montfuron inclus)

	2015	2016	Variation en %
<b>TONNAGES</b>	7 270,13	7 205,96	-0,88%
<b>COUTS DE COLLECTE HT</b>	789 390,87 €	708 507,42 €	-10,25%
<b>COUTS DE TRAITEMENT HT</b>	599 646,62 €	659 624,23 €	10,00%
<b>TOTAL HT</b>	1 389 037,49 €	1 368 131,65 €	-1,51%
<b>TOTAL TTC</b>	1 487 280,64 €	1 459 531,53 €	-1,87%
<b>RATIO A LA TONNE EN € TTC</b>	<b>204,57 €</b>	<b>202,55 €</b>	<b>-0,99%</b>
<b>RATIO A L'HABITANT EN € TTC</b>	<b>62,81 €</b>	<b>60,92 €</b>	<b>-1,87%</b>
<b>KG PAR HABITANT</b>		300 Kg	

Le coût à la tonne est sensiblement le même sur les 2 secteurs mais le coût à l'habitant est bien plus élevé sur le secteur collecté en prestataire. En effet, la production de déchets par habitant varie beaucoup d'un secteur à l'autre pour 2 raisons :

- le secteur collecté par un prestataire est plus urbain, puisqu'il comprend Manosque, que le secteur en régie, à forte dominance rurale ;
- ce même secteur intègre la zone la plus touristique du territoire avec Gréoux les Bains, Esparron de Verdon et le Bas Verdon. La population estivale n'est pas recensée mais produits des déchets durant plusieurs mois.

## Total (communes collectées par prestataire et communes collectées en régie)

	2015	2016	Variation en %
<b>TONNAGES</b>	23 117,71	<b>23 201,12</b>	0,36%
<b>COUTS DE COLLECTE HT</b>	2 341 483,81 €	2 292 032,71 €	-2,11%
<b>COUTS DE TRAITEMENT HT</b>	1 908 414,32 €	2 043 567,16 €	7,08%
<b>TOTAL HT</b>	4 249 898,13 €	4 335 599,87 €	2,02%
<b>TOTAL TTC</b>	4 634 227,34 €	<b>4 723 746,58 €</b>	1,93%
<b>RATIO A LA TONNE EN € TTC</b>	<b>200,46 €</b>	<b>203,60 €</b>	<b>1,57%</b>
<b>RATIO A L'HABITANT EN € TTC</b>	<b>79,91 €</b>	<b>80,74 €</b>	<b>1,04%</b>
<b>KG PAR HABITANT</b>	399 Kg	397 Kg	-0,50%

Le renouvellement du marché déchets a entraîné une augmentation conséquente du coût de traitement des ordures ménagères : + 10,00 € HT/tonne sur les 4 derniers mois de l'année, ce qui entraîne une augmentation de 7 % par rapport à 2015, malgré un tonnage plutôt stable.

## Lavage des bacs à ordures ménagères et colonnes enterrées

<b>COUTS DU LAVAGE DES BACS ET COLONNES ENTERREES HT</b>	80 239,50 €	81 812,55 €	1,96%
<b>COUTS DU LAVAGE DES BACS ET COLONNES ENTERREES TTC</b>	88 263,45 €	<b>89 993,81 €</b>	1,96%

Les bacs EMR du secteur ILO sont lavés en même temps que les bacs à ordures ménagères. Le coût indiqué comprend le lavage de ces bacs de tri.

## INVESTISSEMENTS

Description	Référence	Quantité	TOTAL HT (en €)
Conteneurs à ordures ménagères	1 000 litres	6	930,60 €
	660 litres	350	34 335,00 €
	330 litres	50	2 105,00 €
	120 litres	20	424,00 €
Colonnes enterrées - Manosque – Riez <sup>1</sup> - Vinon sur Verdon	Colonne OM	7	22 232,00 €
	Cuve	7	15 505,00 €
Outillage régies	Brigades de propreté	X	4 089,68 €
		<b>TOTAL HT</b>	<b>79 621,28 €</b>
		<b>TOTAL TTC</b>	<b>95 545,54 €</b>

<sup>1</sup>A la rédaction de ce rapport, les colonnes enterrées ne sont pas encore installées sur Riez mais inscrites au budget investissement de l'année 2016.



## LES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES (PAV)



Colonne Emballages Ménagers



Colonnes Papiers



Colonne Verre

Les emballages valorisables sont à déposer dans les colonnes ou les bacs dédiés avant d'être recyclés comme suit :



**Acier (boîtes de conserve, canettes) :** l'acier est transporté à l'aciérie où il est broyé, fondu puis étiré et transformé en bobines, en barres ou en fils. L'acier arrive ainsi chez les industries clientes qui le transforment en nouveaux produits.



**Carton (emballages et briques alimentaires) :** le carton est transporté à la papèterie. Les fibres sont raffinées puis essorées, séchées et pressées. On obtient de la feuille de papier qu'on enroule en de grosses bobines. Une fois à la cartonnerie, on décline ces feuilles de papier soit en nouveaux produits, soit en emballage.



**Plastique (bouteilles et flacons uniquement, avec leur bouchon) :** les plastiques sont compactés, puis transportés vers un centre de régénération. Ils sont broyés en paillettes et plongés dans l'eau. Les paillettes et les granulés sont ensuite envoyés au recycleur qui les transforme en nouveaux produits ou en emballages.



**Aluminium (canettes, aérosols) :** l'aluminium est compacté en balles pour être transporté vers un centre d'affinage. On broie l'aluminium, puis on le passe au four pour être fondu. On peut alors le couler en lingots ou le transporter sous sa forme liquide. L'aluminium arrive ainsi chez les industries clientes qui le transforment en nouveaux produits.



**Verre (bouteilles et bocaux) :** le verre brut est broyé puis fondu à plus de 1500 degrés. Après cette opération, le verre peut prendre n'importe quelle forme, mais il est le plus souvent transformé en bouteilles. Les bouteilles recyclées sont remplies et conditionnées au centre d'embouteillage.



**Papiers :** Le recyclage du papier vise les courriers, impressions, enveloppes avec ou sans fenêtre, journaux, magazines, prospectus, catalogues et annuaires, livres, pour les revues emballées dans du plastique (ôter l'emballage).

Néanmoins, certains papiers ne sont pas intégrés au processus de recyclage et doivent être jetés dans la poubelle ordinaire : papier carbone, papier calque, papier photo, papier cuisson, papier cadeau plastifié, papier carton souillé par la nourriture (nappe et serviette en papier).

Les collectes assurées par les prestataires sont effectuées en fonction du taux de remplissage des colonnes. Des agents de terrain assurent un suivi afin d'éviter les débordements.

Les collectes assurées en régie suivent une fréquence de collecte prédéfinie. Cette fréquence est adaptée si besoin.

Organisation des collectes selon les secteurs :

		Ex CCLDV	Ex SUD 04	Ex ILO	Ex VAL DE RANCURE	Ex SIVOM
Verre	Collecte	PRESTATAIRE	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM
	Transport	PRESTATAIRE	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM
	Traitement	PRESTATAIRE	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM
EMR	Collecte	PRESTATAIRE	REGIE <i>2 fois/semaine</i>	REGIE <i>3 fois/semaine</i>	SYDEVOM	SYDEVOM
	Transport	PRESTATAIRE	REGIE <i>2 fois/semaine</i>	REGIE <i>3 fois/semaine</i>	SYDEVOM	SYDEVOM
	Traitement	PRESTATAIRE	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM
JRM	Collecte	PRESTATAIRE	REGIE <i>1 fois/semaine</i>	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM
	Transport	PRESTATAIRE	REGIE <i>1 fois/semaine</i>	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM
	Traitement	PRESTATAIRE	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM

Se référer à l'annexe N°1 pour les données d'organisation de la collecte sélective (PAV) par communes.

## TONNAGES ET COÛTS :

Les déchets recyclables sont collectés, triés et conditionnés avant d'être repris dans le cadre d'un Contrat d'Action pour la Performance (CAP) conclu avec l'organisme Eco-emballages par le biais du SYDEVOM pour les communes adhérentes et directement au nom de la DLVA pour les communes non adhérentes.

	VERRE		EMR (Emballages Ménagers Recyclables)		PAPIERS EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE		PAPIERS EN PORTE A PORTE		CARTON HORS DECHETTERIES		TOTAL	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
<b>TONNAGE</b>	1 289,77	1 319,67	493,29	521,75	1 031,17	1 005,45	16,64	14,40	504,37	435,90	3 335,24	<b>3 297,17</b>
<b>COÛTS (HT) Collecte tri et conditionnement</b>	88 828,17 €	88 065,69 €	312 313,36 €	324 007,68 €	93 790,78 €	88 997,96 €	13 669,52 €	8 596,98 €	151 447,25 €	137 907,15 €	660 049,08 €	<b>647 575,46 €</b>
<b>COÛTS (TTC) Collecte tri et conditionnement</b>	97 710,99 €	96 872,26 €	340 001,64 €	352 915,05 €	103 196,82 €	97 843,91 €	15 036,47 €	9 456,68 €	180 851,87 €	149 524,49 €	736 794,79 €	<b>706 612,38 €</b>
<b>RACHATS</b>	29 019,04 €	27 325,95 €	45 418,27 €	44 941,92 €	73 844,23 €	81 565,84 €	1 138,46 €	1 188,95 €	39 741,77 €	40 215,84 €	189 161,77 €	<b>195 238,50 €</b>

Le nouveau marché déchets, en cours depuis septembre 2016, explique l'évolution présentée : les coûts de collecte sont plus faibles et les prix de rachats plus intéressants pour la collectivité.

## SOUTIENS PERCUS AU TITRE DE L'ANNEE 2016 :

En plus des rachats de matières par filières, la collectivité bénéficie de soutiens versés par Eco-emballages dans le cadre du Contrat d'Action pour la Performance (CAP). Ces soutiens ont pour vocation de soutenir le tri et le recyclage du verre et des emballages ménagers, ainsi que la communication associée.

Un autre organisme, Ecofolio, soutient le tri et le recyclage des papiers.

Le SYDEVOM, titulaire du CAP pour une partie du territoire de la DLVA, reverse les soutiens à la collectivité.

	DLVA	SYDEVOM	TOTAL
ECO-EMBALLAGES <sup>1</sup>	85 499,22	44 101,38 €	<b>129 600,60 €</b>
ECOFOLIO <sup>2</sup>	22 768,76 €	16 660,73 €	<b>39 429,49 €</b>

<sup>1</sup> Les cartons issus des déchèteries sont inclus dans le calcul des soutiens versés par Eco-emballages.

<sup>2</sup> Le soutien Ecofolio 2016 est calculé sur les tonnages papiers de 2015.

## INVESTISSEMENTS

Description	Référence	Quantité	TOTAL HT (en €)
Colonnes plastiques de tri sélectif	EMR 4 M3	8	8 184,00 €
	JRM 4 M3	8	8 184,00 €
	VERRE 4 M3	8	8 576,00 €
Conteneurs pour les emballages ménagers	1 000 litres	15	2 596,50 €
Colonne à cartons	Colonne en bois 4 m3	4	5 472,96 €
Colonnes enterrées - Manosque – Riez <sup>1</sup> - Vinon sur Verdon	Colonne EMR	2	5 682,00 €
	Colonne Papiers	2	6 266,00 €
	Colonne Verre	2	6 618,00 €
	Cuve	6	13 290,00 €
		TOTAL HT	64 869,46 €
		<b>TOTAL TTC</b>	<b>77 843,35 €</b>

<sup>1</sup>A la rédaction de ce rapport, les colonnes enterrées ne sont pas encore installées sur Riez mais inscrites au budget investissement de l'année 2016

## LES DECHETS VERTS HORS DECHETERIES

### L'ORGANISATION :

Les déchets verts hors déchèteries sont collectés dans les quartiers de Manosque de mi-avril à fin novembre : 4 bennes sont mises à disposition des particuliers dans différents quartiers chaque week-end et collectées le lundi matin. La DLVA assure le traitement de ces déchets sur le site du prestataire, Alpes Assainissement à Manosque.

Les déchets verts sont également livrés sur ce site par les équipes techniques de la DLVA et de la ville de Manosque, ainsi que par leurs prestataires (les autres communes vident leurs déchets verts en déchèteries).

### TONNAGES ET COÛTS :

PROVENANCE	TONNAGES		COÛTS HT		COÛTS TTC	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016
<b>Apport direct</b>	524,30	322,26	12 478,26 €	7 684,38 €	13 726,05 €	<b>8 452,82 €</b>
<b>Bennes week-end à Manosque</b>	122,30	133,20	12 918,64 €	3 066,91 €	14 210,50 €	<b>3 373,60 €</b>
<b>TOTAL</b>	646,60	<b>455,46</b>	25 396,90 €	<b>10 751,29 €</b>	27 936,55 €	<b>11 826,42 €</b>
<b>VARIATION EN %</b>	<b>-30%</b>		<b>-57,67%</b>		<b>-58%</b>	

En 2015, la location et la collecte des bennes dans les quartiers de Manosque le week-end étaient assurées par la DLVA. En 2016, ces prestations sont prises en charge par la commune. La DLVA n'assume que les frais de traitement des déchets verts collectés. Ainsi le coût diminue de 57,67 %.

Concernant les apports directs des équipes techniques et des prestataires, la baisse des tonnages s'explique une taille des platanes en port architecturé en 2015 sur l'avenue de la libération à Manosque (plus de 60 arbres) et une taille en port libre en 2016, qui crée moins de déchets.



## COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE, RECUPERATION DU TEXTILE ET COLLECTE DES HUILES DE VIDANGES

### LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants en porte à porte est réalisée par la Ressourcerie de Haute Provence (RHP). Avec les anciens marchés déchets, le secteur EX-ILO n'avait pas accès à ce service. Depuis la mise en place du nouveau marché le 1<sup>er</sup> septembre 2016, tout le territoire est desservi.

Sur RDV, la RHP se déplace et récupère les encombrants des particuliers en limite du domaine privé. Les encombrants sont triés et ceux qui ne peuvent être valorisés sont redirigés vers les déchèteries de la DLVA par le prestataire.

En 2016, la Ressourcerie de Haute Provence a collecté 696 adresses pour un montant de **32 340 € TTC**.

#### Les encombrants sont définis par la liste suivante :

Déchets d'équipement électrique et électronique, meubles, literie, vaisselle, outillage, matériel de jardin et de loisirs, objets volumineux, bidons, tubes, tuyaux, pots, vases, pièces mécaniques...

#### Sont exclus :

Végétaux, déchets organiques, gravats, déblais, déchets issus de la démolition, graisses, huiles, peintures, solvants, carburants, déchets toxiques, corrosifs, radioactifs, pneumatiques, déchets industriels et professionnels, déchets de soins ou contaminés, cadavres d'animaux.

Des communes proposent un service de ramassage des encombrants en porte à porte qui est refacturé à la DLVA. Pour 2016 ce montant s'élève à 13 771,38 € TTC :

- Montfuron : 2 745,60 €
- Saint Martin de Brômes : 7 690,28 €
- Volx : 3 335,50 €



# COLLECTE ET TRAITEMENT

---

## LA COLLECTE DES TEXTILES

La Ressourcerie de Haute Provence réalise la collecte des textiles grâce à l'apport volontaire des usagers dans les 18 conteneurs répartis sur l'Agglomération.

Les coûts de la collecte sont pris en charge par la Ressourcerie de Haute Provence qui se rémunère sur la valorisation des textiles.

En 2016 sur le territoire de la DLVA, **99,7 tonnes** de textiles ont été collectées contre 85,5 tonnes en 2015, soit une augmentation de 16,57 %.

## LA COLLECTE DES HUILES DE VIDANGE

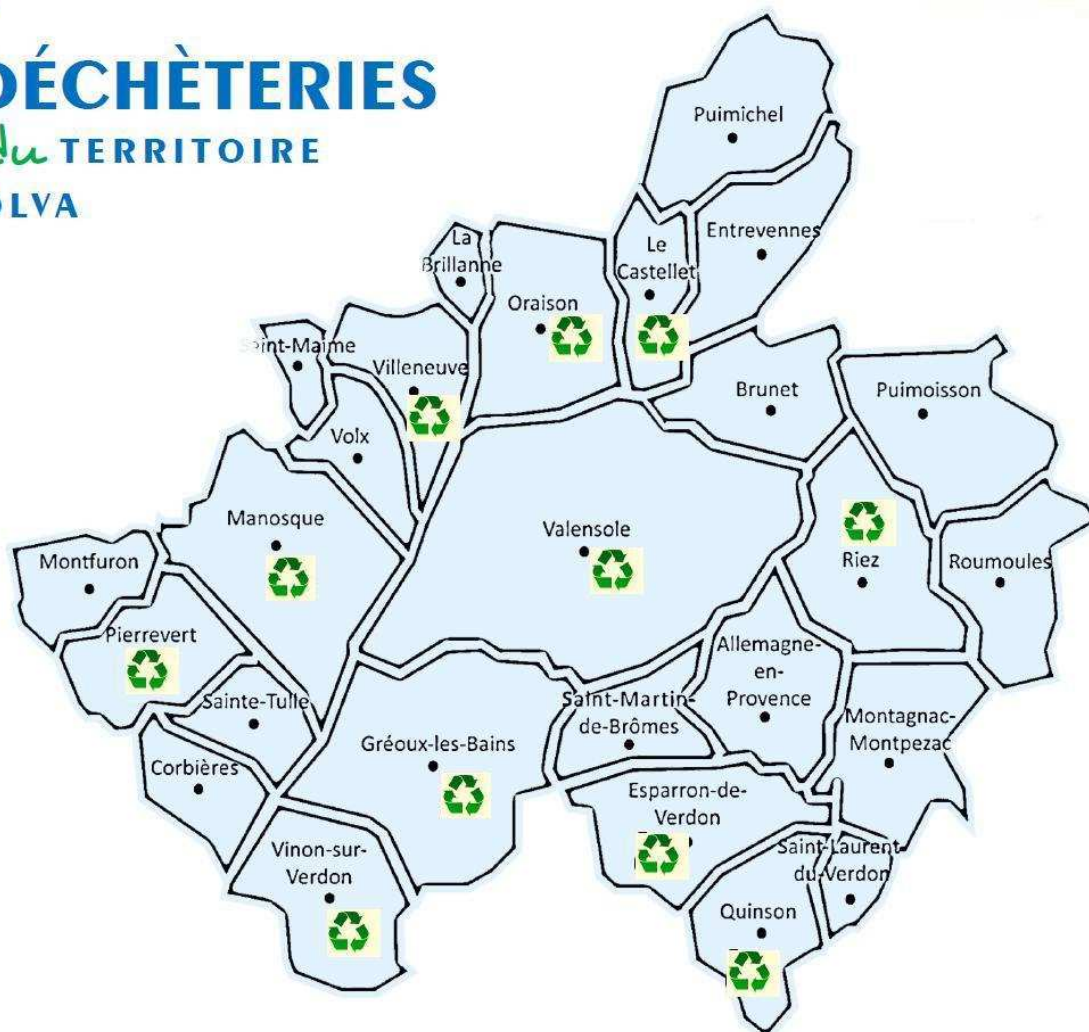
Début 2016, les huiles de vidange étaient collectées par la société SEVIA qui se rémunérait sur la revente des huiles. Ce service est devenu payant.

Suite à une consultation, la société FAURE Collecte d'Huiles est devenue le prestataire de collecte et de traitement des huiles de vidange sur le territoire. Sur 5 mois (de août à décembre), le coût de ce service s'élève à **1 188,70 € TTC**.

Ces huiles sont collectées sur les déchèteries de Gréoux les Bains, Manosque, Oraison, Pierrevert, Villeneuve et Valensole ainsi que sur les communes de Allemagne en Provence, Brunet, Montagnac, Quinson, Riez, Roumoules, Puimoisson et Saint Laurent de Verdon.

# LES DECHETERIES

**DÉCHÈTERIES**  
du TERRITOIRE  
DLVA



## PRESENTATION

11 déchèteries sont présentes sur le territoire de la DLVA, 10 sont gérées par la DLVA. Celle de Vinon sur Verdon est gérée directement par le Syndicat Mixte de la Zone du Verdon.

### Déchets collectés en déchèterie :

Bois, végétaux, encombrants, gravats, cartons, métaux, plastiques, déchets dangereux des ménages (DDM), déchets équipements électriques et électroniques (DEEE), pneumatiques (VL uniquement), piles, lampes, textiles, cartouches d'encre et capsules Nespresso.

*Se référer à l'annexe N°1 pour le détail des déchets acceptés par déchèterie.*

### Déchets interdits dans toutes les déchèteries :

Ordures ménagères, déchets contaminés provenant entre autres des hôpitaux, cliniques, laboratoires ou services vétérinaires et les déchets issus d'abattoirs, déchets putrescibles, déchets non recyclables des commerçants et artisans, amiante, les déchets non triés.

### Déchets particuliers collectés en déchèteries :

#### **Les D3E (Déchets d'Équipement Électrique et Électronique) :**

Ils sont collectés dans un espace dédié et sécurisé à cause des vols dont les déchèteries sont régulièrement la cible. Ils sont également marqués afin de dissuader le rachat d'appareils volés.

L'OCAD3E, organisme coordonnateur agréé pour la filière, procède à l'enlèvement de ces déchets et verse une compensation financière à la collectivité pour les coûts de collecte.

En 2016, 415 tonnes de D3E ont été collectées sur les déchèteries de la DLVA, ce qui représente 40 119 appareils.

#### **Les DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement) :**

En 2016, la DLVA est entrée dans la phase opérationnelle du dispositif Eco-Mobilier avec la mise en place de 2 bennes dédiées aux déchets d'ameublement sur les déchèteries de Pierrevert de Villeneuve.

Ces bennes sont collectées et traitées par la filière meuble sans frais pour la collectivité et les coûts de traitement des matières concernées sont évités (bois, ferraille, plastique) : 32 366,44 € de coûts évités en 2016, selon une estimation de l'éco-organisme.

Eco-Mobilier reverse un soutien à la collectivité en fonction des tonnages collectés en DEA mais également en bois, en ferrailles et en encombrants sur les autres déchèteries puisque ces flux sont susceptibles de contenir des DEA.

En 2017, d'autres déchèteries accueilleront une benne Eco-mobilier.

### Les DDS (Déchets Diffus Spécifiques) :

La filière des DDS est une seconde REP mise en place de façon opérationnelle sur le territoire en 2016 : il s'agit des déchets dangereux des ménages : aérosols, peintures, produits phytosanitaires, filtres à huile, emballages souillés, produits chimiques,...

L'éco-organisme EcoDDS en charge de la filière soutient les tonnages collectés.

Certains produits dangereux restent hors-filière Eco-DDS, principalement ceux des professionnels : la DLVA conserve un marché pour la collecte et le traitement de ces déchets hors-filière.

### SOUTIENS PERCUS AU TITRE DE L'ANNEE 2016 :

	DLVA	FLUX
<b>OCAD3E</b>	29 419,47 €	D3E - Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
<b>ECO-MOBILIER</b>	57 337,14 €	DEA - Déchets d'Eléments d'Ameublement
<b>ECO-DDS</b>	4 238,12 €	DDS - Déchets Diffus Spécifiques

## TONNAGES PAR DECHETERIE ET PAR FLUX (EN TONNES) :

	AMIANTE <sup>1</sup>	BOIS	CARTONS	DDM	ENCOMBRANTS	GRAVATS	METAUX	PLASTIQUE	PNEUS	VEGETAUX	TOTAL
ESPARRON					24,98						24,98
GREOUX		208,92	63,86	19,70	634,40	1 067,23	11,42		ALIAPUR	976,25	2 981,78
LE CASTELLET					82,55	54,72	12,60			22,70	172,57
MANOSQUE		501,74	57,78	29,02	829,95	1 239,20	50,52		ALIAPUR	617,74	3 325,95
ORAISON	10,84	369,75	77,84	6,125	542,40	1 378,27	120,02			323,48	2 828,73
PIERREVERT		278,61	97,20	16,705	758,10	1 358,08	102,42			1 243,18	3 854,30
QUINSON		10,38			158,44	11,86	8,58		3,02		192,28
RIEZ		72,98			321,96	1 637,22	29,9		9,69		2 071,75
VALENSOLE		181,96	36,92	8,767	344,05	658,10	46,02		ALIAPUR	488,34	1 764,16
VILLENEUVE	9,52	261,07	54,94	6,128	368,60	1 137,20	123,00	41,46	ALIAPUR	2 730,64 <sup>2</sup>	4 732,56
<b>TOTAL</b>	<b>20,36</b>	<b>1 885,41</b>	<b>388,54</b>	<b>86,445</b>	<b>4 065,43</b>	<b>8 541,88</b>	<b>504,48</b>	<b>41,46</b>	<b>12,71</b>	<b>6 402,33</b>	<b>21 949,06</b>

<sup>1</sup> Le dépôt d'amiante est interdit en déchèterie. Cependant, des bennes à gravats ont été souillées par des morceaux d'amiante fibrée. Dans ce cas l'intégralité de la benne se trouve déclassée et doit être traitée comme un déchet amianté.

<sup>2</sup> Jusqu'au 31 août 2016, les déchets verts des déchèteries du Castellet et d'Oraison étaient broyés sur la déchetterie de Villeneuve. A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016, le nouveau marché prévoit que ces déchets verts sont collectés et broyés sur le site du prestataire (ALPES ASSAINISSEMENT à Manosque).



## EVOLUTION PAR FLUX :

	2015	2016	VARIATION EN %
AMIANTE	49,12	20,36	-58,55%
BOIS	1 912,83	1 885,41	-1,43%
CARTONS	345,63	388,54	12,42%
DDM	92,13	86,40	-6,17%
ENCOMBRANTS	4 215,36	4 065,43	-3,56%
GRAVATS	6 852,53	8 541,88	24,65%
METAUX	378,24	504,48	33,38%
PLASTIQUE	44,52	41,46	-6,87%
PNEUS	83,16	12,71	-84,72%
VEGETAUX	6 389,69	6 402,33	0,20%
<b>TOTAL</b>	<b>20 363,21</b>	<b>21 949,05</b>	<b>7,79%</b>

La baisse des tonnages des flux bois, encombrants et plastiques s'expliquent par la mise en place de bennes dédiées au mobilier sur les déchèteries : les meubles sont ainsi détournés de ces 3 flux.

Les déchets dangereux (DDM) ont également diminué puisqu'une partie de ce flux est maintenant pris en charge par ECODDS. Ces déchets représentent peu de tonnages mais ont un impact financier plus important car leur élimination est coûteuse (tableau page 28).

L'augmentation conséquente des tonnages de gravats est due aux évacuations des gravats de la déchèterie de Riez.

L'augmentation des tonnages de ferrailles s'explique par la sécurisation des déchèteries et ainsi la diminution des pillages.

Enfin concernant les pneus, l'évacuation d'un stock de la déchèterie de Quinson 2015 gonfle artificiellement le tonnage de 2015.

## COÛTS PAR DECHETERIE ET PAR FLUX (EN € HT) :

	Frais de personnel - Gardiennage	MAD mairies	Location engins + caissons D3E + GNR + frais divers	Amiante	Bois	Carton	DDM	Déchets verts	Encombrants	Ferrailles	Gravats	Plastique	Pneus	TOTAL
<b>Esparron de Verdon</b>									2 375,52					2 375,52
<b>Gréoux les Bains</b>	74 017,12		297,20		18 592,83	8 493,56	10 410,71	45 020,72	66 915,59	2 075,03	21 545,18		1 144,00	258 511,94
<b>Le Castellet</b>		7 824,96						3 763,66	11 724,71	1 772,13	2 054,44			27 139,90
<b>Manosque</b>	74 017,12		297,20		40 154,96	7 770,21	13 058,16	33 537,23	91 125,19	2 921,73	21 709,58		1 187,53	285 778,91
<b>Oraison</b>	36 505,40		125,41	2 890,36	22 069,29	10 362,15	6 828,50	37 440,27	66 237,69	4 062,84	27 800,60			214 322,51
<b>Pierrevert</b>	87 665,40		23 418,14		11 208,32	2 668,50	18 124,57	35 957,23	64 339,00		16 043,79			259 424,95
<b>Quinson</b>	37 368,65		22 298,02						22 600,25	1 542,68	816,49		332,86	84 958,95
<b>Riez</b>	32 935,43		23 089,00		8 505,06				43 238,08	2 757,88	42 046,17		2 109,39	154 681,01
<b>Valensole</b>	59 416,73	1 375,02	96,07	2 195,49	16 244,29	5 990,94	8 197,26	27 494,97	39 005,12	2 553,68	13 267,79		1 174,24	177 011,60
<b>Villeneuve</b>	77 491,76		192,14	2 639,47	18 812,02	9 610,82	5 818,58	70 316,00	47 467,58	5 413,83	24 249,75	5 886,69	50,00	267 948,64
<b>TOTAL</b>	<b>479 417,61</b>	<b>9 199,98</b>	<b>69 813,18</b>	<b>7 725,32</b>	<b>135 586,77</b>	<b>44 896,18</b>	<b>62 437,78</b>	<b>253 530,08</b>	<b>455 028,73</b>	<b>23 099,80</b>	<b>169 533,79</b>	<b>5 886,69</b>	<b>5 998,02</b>	<b>1 722 153,93</b>
<b>Rachats matières</b>						29 671,85				30 616,06				60 287,91

## EVOLUTION PAR POSTE EN EUROS HT :

	2015	2016	VARIATION EN %
Gardiennage	523 504,32 €	479 417,61 €	-8,42%
MAD mairies	45 332,98 €	9 199,98 €	-79,71%
Divers	109 619,62 €	69 213,78 €	-36,31%
Amiante	13 281,82 €	7 725,32 €	-41,84%
Bois	142 644,86 €	135 586,77 €	-4,95%
Cartons	45 934,75 €	44 896,18 €	-2,26%
DDM	93 128,30 €	61 437,78 €	-32,96%
Déchets verts	250 761,25 €	253 530,08 €	1,10%
Encombrants	474 745,80 €	455 028,73 €	-4,15%
Ferrailles	20 285,95 €	23 099,80 €	13,87%
Gravats	134 780,49 €	169 533,79 €	25,79%
Plastiques	5 754,80 €	5 886,69 €	2,29%
Pneus	12 749,52 €	5 998,02 €	-52,95%
<b>TOTAL</b>	<b>1 872 524,46 €</b>	<b>1 722 153,93 €</b>	<b>-8,03%</b>
RACHATS	49 863,58 €	60 287,91 €	20,91%

## EVOLUTION PAR DECHETERIE EN EUROS HT :

	2015	2016	VARIATION EN %
<b>Esparron de Verdon</b>	20 984,74	2 375,52	-88,68%
<b>Gréoux les Bains</b>	227 215,52	248 511,94	9,37%
<b>Le Castellet</b>	25 892,22	27 139,90	4,82%
<b>Manosque</b>	315 623,18	285 778,91	-9,46%
<b>Oraison</b>	220 550,15	214 322,51	-2,82%
<b>Pierrevert</b>	315 850,29	259 424,95	-17,86%
<b>Quinson</b>	97 252,79	84 958,95	-12,64%
<b>Riez</b>	144 030,50	154 681,01	7,39%
<b>Valensole</b>	210 180,36	177 011,60	-15,78%
<b>Villeneuve</b>	294 944,71	267 948,64	-9,15%
<b>TOTAL</b>	<b>1 872 524,46</b>	<b>1 720 618,99</b>	<b>-8,03%</b>

### Déchèterie d'Esparron de Verdon :

Au vu des éléments fournis, il n'y a pas de refacturation de mise à disposition pour 2016.

### Déchèteries de Pierrevert et de Valensole :

1 agent par déchèterie en maladie sur l'année 2015 sortis des effectifs en 2016.

## INVESTISSEMENTS

Description	Référence	Quantité	TOTAL HT (en €)
Colonne à huile	Colonne à huile 1000 litres	1	1 338,41 €
Benne amiante	Body Benne Amiante	1	310,54 €
Outillage	Soufflette métal	1	20,85 €
Déchèterie d'Oraison	Garde-corps	X	20 247,50 €
Déchèteries de Villeneuve et d'Oraison	Vidéo protection	X	18 500,00 €
Déchèterie de Villeneuve	Porte et serrure local gardien	X	4 250,00 €
Déchèterie de Pierrevert	Système de bâchage automatique des bennes	1	8 173,00 €
		TOTAL HT	52 840,30 €
		<b>TOTAL TTC</b>	<b>63 408,36 €</b>

# BILAN FINANCIER



## LE COÛT DU SERVICE GESTION DES DECHETS

	COÛT TTC	TONNAGES	PRIX TTC/ TONNE	PRIX TTC / HABITANT
COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	4 723 746,58 €	23 201,12	203,60 €	80,74 €
LAVAGE DES BACS	89 993,81 €			1,54 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES RECYCLABLES	706 612,38 €	3 297,17	214,31 €	12,08 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS VERTS HORS DECHETERIE	11 826,42€	455,46	25,97 €	0,20 €
COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE (RHP)	32 340 €			0,52 €
COLLECTE DES HUILES DE VIDANGE	1 188,70 €			0,02 €
DECHETERIES	1 870 312,64 €	21 949,06	85,21 €	31,97 €
TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE LA DECHETERIE DE QUINSON	169 794,00			2,90 €
INVESTISSEMENTS	236 797,25 €			4,05 €
ENFOUISSEMENT DES DIB <sup>1</sup>	41 080,92 €	430,05	95,53 €	0,70 €
FRAIS PERSONNEL D'ENCADREMENT	224 960,84 €			3,85 €
BRIGADES DE PROPRETE ET MISE A DISPOSITION DES COMMUNES POUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS	197 971,48 €			3,38 €
FRAIS DE STRUCTURE	10 322,08 €			0,18 €
PARTICIPATION SYNDICAT MIXTE ZONE DU VERDON	593 334,00 €			140,67 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>8 910 281,10 €</b>			<b>142,05 €</b>

Ainsi, le coût total de la gestion de déchets en 2016 s'élève à **8 910 281,10 € TTC** contre 9 177 950,91 € pour 2015, ce qui correspond à une baisse de 2,92%.



## LES RECETTES

	EN € TTC	PAR HABITANT
SOUTIENS PERCUS	260 025,82 €	4,44 €
RACHATS MATIERES	255 526,41 €	4,37 €
<b>TOTAL EN € TTC</b>	<b>515 552,23 €</b>	<b>8,81 €</b>

Les recettes générées par les déchets représentent **515 552,23 €** pour l'année 2016, soit 2,18% de plus que sur 2015.

# GLOSSAIRE

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DDM : Déchets Dangereux des Ménages

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

DEA : Déchets d'Eléments d'Ameublement

DIB : Déchets Industriels Banals

D3E : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

EMR : Emballages Ménagers Recyclables

ILO : Intercommunalité du Luberon Oriental

MAD : Mise à Disposition

OCAD3E : Organisme Coordonnateur Agréé pour les déchets d'Equipements Electriques et Electronique

OM : Ordures Ménagères

PAV : Point d'Apport Volontaire

RHP : Ressourcerie de Haute Provence

SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple

SYDEVOM : Syndicat Départemental d'Elimination et de Valorisation des Ordures Ménagères

# ANNEXES

ANNEXE 1 : Détail des collectes

ANNEXE 2 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SYDEVOM

ANNEXE 3 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du Syndicat mixte de la zone du Verdon (Vinson sur Verdon)

L'ANNEXE 3 n'a pas encore été fourni à la date de rédaction de ce rapport. Elle sera ajoutée dès réception.

